

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

**District d'Ottawa**

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée 347, rue Preston, bureau 410

Ottawa ON K1S 3J4

Téléphone : 877-779-5559

**Rapport public****Date d'émission du rapport :** 28 octobre 2025**Numéro d'inspection :** 2025-1510-0005**Type d'incident :**

Plainte

Incident critique

Suivi

**Titulaire de permis :****Foyer de soins de longue durée et ville :** St. Patrick's Home, Ottawa**RÉSULTATS DE L'INSPECTION**

Les inspections ont eu lieu sur place aux dates suivantes : 6 au 10, 14, 16, 17, 20 au 24 et 27 octobre 2025

Les inspections concernaient :

- Signalement : n° 00142962 – Suivi n° : 2 – Alinéa 19 (2) a) de la LRSLD (2021)  
– Signalement en lien avec la nécessité de voir à ce que l'ameublement et le matériel soient maintenus dans un état propre et sanitaire. Date d'échéance pour parvenir à la conformité : repoussée au 18 juillet 2025.
- Signalement : n° 00142963 – Suivi n° : 1 – Alinéa 19 (2) c) de la LRSLD (2021)  
– Signalement en lien avec la nécessité de voir à ce que l'ameublement et le matériel soient entretenus de sorte qu'ils soient sûrs et en bon état. Date d'échéance pour parvenir à la conformité : repoussée au 25 août 2025.
- Signalement : n° 00154232 – Signalement en lien avec une plainte à propos des soins fournis à une personne résidente.
- Signalement : n° 00154564 – Signalement en lien avec une plainte à propos des soins fournis à une personne résidente.
- Signalement : n° 00157524 – Signalement en lien avec une plainte à propos de la déclaration des droits des résidents et d'allégations de mauvais traitements.
- Signalement : n° 00157901/Incident critique n° 3015-000096-25 – Signalement en lien avec un traitement donné de manière inappropriée/incompétente à une personne résidente.
- Signalement : n° 00158679 – Signalement en lien avec une plainte à propos des soins fournis à une personne résidente.

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

**District d'Ottawa**

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée 347, rue Preston, bureau 410

Ottawa ON K1S 3J4

Téléphone : 877-779-5559

- Signalement : n° 00159241 – Signalement en lien avec une plainte à propos des soins fournis à une personne résidente.
- Signalement : n° 00159582 – Signalement en lien avec une plainte à propos des accessoires d'entretien ménager

**Ordres de conformité délivrés antérieurement**

L'inspection a établi la conformité à l'ordre ou aux ordres de conformité suivant(s) délivré(s) antérieurement :

Ordre n° 001 de l'inspection n° 2024-1510-0006 en lien avec l'alinéa 19 (2) a) de la LRSLD (2021)

Ordre n° 003 de l'inspection n° 2025-1510-0001 en lien avec l'alinéa 19 (2) a) de la LRSLD (2021)

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Services de soins et de soutien aux personnes résidentes  
Soins liés à l'incontinence  
Entretien ménager, services de buanderie et d'entretien  
Prévention des mauvais traitements et de la négligence  
Comportements réactifs  
Normes en matière de dotation en personnel, de formation et de soins  
Droits et choix des résidents  
Prévention et gestion des chutes  
Moyens de contention/Gestion des appareils d'aide personnelle

**RÉSULTATS DE L'INSPECTION****AVIS ÉCRIT : Programme de soins**

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

**Non-respect de : l'alinéa 6 (9) 1 de la LRSLD**

Programme de soins

Paragraphe 6 (9) – Le titulaire de permis veille à ce que les éléments suivants soient

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

**District d'Ottawa**

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée 347, rue Preston, bureau 410

Ottawa ON K1S 3J4

Téléphone : 877-779-5559

documentés :

1. La prestation des soins prévus dans le programme de soins.

Le titulaire de permis a omis de veiller à ce qu'on documente la prestation des soins prévus dans un programme de soins. Plus précisément, à plusieurs reprises au cours du mois d'octobre 2025, on a omis de documenter les aliments consommés par une personne résidente.

**Sources :** Programme de soins de la personne résidente; rapport d'enquête documentaire; entretien avec une personne préposée aux services de soutien personnel (PSSP) et une infirmière auxiliaire autorisée ou un infirmier auxiliaire autorisé (IAA).

Le titulaire de permis a omis de veiller à ce qu'on documente la prestation des soins prévus dans un programme de soins. Plus précisément, en de multiples occasions au cours des mois de septembre et d'octobre 2025, on a omis de consigner tous les renseignements requis sur l'hygiène personnelle dans le cas d'une personne résidente au sein du système de documentation électronique.

**Sources :** Entretien avec une PSSP et une ou un IAA; examen des dossiers de la personne résidente.

## **AVIS DE FRAIS DE RÉINSPECTION**

Conformément à l'article 348 du Règl. de l'Ont. 246/22 de la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée*, le titulaire de permis est assujetti à des frais de réinspection de 500 \$ à payer dans les 30 jours suivant la date de la facture.

Les frais de réinspection s'appliquent puisqu'il s'agit, au minimum, de la deuxième inspection de suivi visant à déterminer la conformité à l'ordre ou aux ordres de conformité suivants en vertu de l'article 155 de la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* et/ou de l'article 153 de la *Loi de 2007 sur les soins de longue durée*.

Réinspection dans le contexte de l'ordre de conformité associé au signalement n° 00142962 – Suivi n° 2

Les titulaires de permis ne doivent pas payer les frais de réinspection à partir d'une

**Ontario** 

Rapport d'inspection prévu par la

***Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée***

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

**District d'Ottawa**

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée 347, rue Preston, bureau 410

Ottawa ON K1S 3J4

Téléphone : 877-779-5559

enveloppe de financement des soins aux résidents fournie par le ministère [c.-à-d. Soins infirmiers et personnels; Services des programmes et de soutien; et Aliments crus].

En soumettant un paiement au ministre des Finances, le titulaire de permis atteste qu'il utilise des fonds ne provenant pas d'une enveloppe de financement des soins aux résidents pour payer les frais de réinspection.